

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au: Les Dirs de l'Association de CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL, qui comprennent le bilan du 30 juin 2021, et les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de **CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL** **ÉTATS FINANCIERS** **AU** **30 JUIN 2021**, nous sommes convaincus que les états financiers, pris dans leur ensemble, donnent une image fidèle de la situation financière, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve 30 JUIN 2021

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme reçoit des produits d'adhésion pour financer son fonctionnement et il n'est pas possible de vérifier l'inscription de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si des paiements pourraient devoir être ajoutés aux montants des produits, de l'insuffisance des produits sur les charges des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et de l'actif net pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021.

INDEX

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui vous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section sur les responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers, et du présent rapport. Nous sommes indexés.

RAPPORT DE L'AUDITEUR **1 - 2**

RÉSULTATS **3**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET **4**

BILAN **5**

FLUX DE TRÉSORERIE **6**

NOTES COMPLÉMENTAIRES **7 - 11**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A - PRODUITS **12**

ANNEXE B - CHARGES **12**

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL, qui comprennent le bilan au 30 juin 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe *Fondement de l'opinion avec réserve* de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme reçoit des produits d'activités pour financer son fonctionnement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent mon audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'insuffisance des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et de l'actif net pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



MICHEL LAVIGNE, CPA auditeur, CA

Montréal, (Qc)

Le 30 septembre 2021

**CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<u>FONDS GÉNÉRAL</u>		<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	<u>Non affectés</u>	<u>Investis en immobilisations</u>		
PRODUITS (annexe A)	266 957 \$	- \$	266 957 \$	529 695 \$
CHARGES (annexe B)	<u>287 459</u>	<u>3 002</u>	<u>290 461</u>	<u>457 551</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(20 502) \$</u>	<u>(3 002) \$</u>	<u>(23 504) \$</u>	<u>72 144 \$</u>

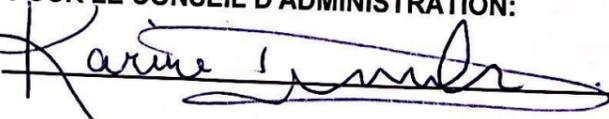
**CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<u>FONDS GÉNÉRAL</u>		<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	<u>Non affectés</u>	<u>Investis en immobilisations</u>		
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	70 744 \$	13 386 \$	84 130 \$	11 986 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(20 502)	(3 002)	(23 504)	72 144
VIREMENT INTERFONDS (note 8)	<u>(9 264)</u>	<u>9 264</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>40 978 \$</u>	<u>19 648 \$</u>	<u>60 626 \$</u>	<u>84 130 \$</u>

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
BILAN
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021

	<u>FONDS GÉNÉRAL</u>		<u>30 juin 2021</u>	<u>30 juin 2020</u>
	<u>Non affectés</u>	<u>Investis en immobilisations</u>		
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	67 690 \$	\$	67 690 \$	42 310 \$
Placement temporaire (note 3)	81 066		81 066	127 898
Débiteurs (note 4)	2 476		2 476	18 349
Stocks	5 403		5 403	15 722
Frais payés d'avance	6 115		6 115	5 046
	<u>162 750</u>	<u>-</u>	<u>162 750</u>	<u>209 325</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>-</u>	<u>19 648</u>	<u>19 648</u>	<u>13 386</u>
	<u>162 750 \$</u>	<u>19 648 \$</u>	<u>182 398 \$</u>	<u>222 711 \$</u>
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	20 712 \$	\$	20 712 \$	13 752 \$
Revenus perçus d'avance	13 419		13 419	38 155
Apports reportés (note 7)	51 079		51 079	52 202
	<u>85 210</u>	<u>-</u>	<u>85 210</u>	<u>104 109</u>
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>36 562</u>		<u>36 562</u>	<u>34 472</u>
	<u>121 772</u>	<u>-</u>	<u>121 772</u>	<u>138 581</u>
ACTIF NET				
Investi en immobilisations Non affecté	40 978	19 648	19 648	13 386
	<u>40 978</u>	<u>19 648</u>	<u>40 978</u>	<u>70 744</u>
	<u>162 750 \$</u>	<u>19 648 \$</u>	<u>182 398 \$</u>	<u>222 711 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

 , administrateur

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(23 504)\$	72 144 \$
Élément sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	3 002	3 407
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	<u>8 314</u>	<u>(20 345)</u>
	<u>(12 188)</u>	<u>55 206</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(9 264)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>40 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(21 452)</u>	<u>95 206</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>170 208</u>	<u>75 002</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>148 756 \$</u>	<u>170 208 \$</u>
 COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	67 690 \$	42 310 \$
Placement temporaire	<u>81 066</u>	<u>127 898</u>
	<u>148 756 \$</u>	<u>170 208 \$</u>

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2021

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL est un organisme sans but lucratif constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté de l'impôt sur le revenu. Il vise à promouvoir les sports aquatiques principalement chez les jeunes de 3 à 18 ans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les *apports affectés* sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisé aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsque les charges connexes sont engagées.

Inscriptions, contributions des membres et activités

Les revenus d'inscriptions et de compétitions sont comptabilisés sur la période couverte par le service.

Revenus de la vente de vêtements et d'accessoires et revenus de la cantine

Ces revenus sont comptabilisés à la livraison.

Dons reçus en nature

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur marchande établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés au moment où ils sont gagnés.

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de service

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

De plus, la Ville de Montréal permet à l'organisme d'utiliser à titre gratuit quatre piscines. Aucun loyer n'est comptabilisé dans les états financiers de l'organisme.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode et taux suivants :

	<u>MÉTHODE</u>	<u>TAUX</u>
Mobilier et équipements	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	30%

e) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme et les placements affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

f) Instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2021

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire est constitué d'un compte d'épargne à taux variable à la Caisse Populaire.

4. DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes clients	1 300 \$	2 251 \$
Taxes à la consommation à recevoir	1 176	-
Aide gouvernementale à recevoir	<u>-</u>	<u>16 098</u>
	<u>2 476 \$</u>	<u>18 349 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2021</u> <u>Valeur comptable</u>	<u>2020</u> <u>nette</u>
Mobilier et équipements	54 339 \$	36 570 \$	17 769 \$	13 039 \$
Équipement informatique	<u>6 753</u>	<u>4 874</u>	<u>1 879</u>	<u>347</u>
	<u>61 092 \$</u>	<u>41 444 \$</u>	<u>19 648 \$</u>	<u>13 386 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes fournisseurs		
Salaires à payer	4 699 \$	1 845 \$
Charges sociales à payer	12 078	633
Taxes à la consommation à payer	497	222
Aide gouvernementale reportée	-	5 524
	<u>3 438</u>	<u>5 528</u>
	<u>20 712 \$</u>	<u>13 752 \$</u>

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2021

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention reçue au cours de l'exercice considérée et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice courant et d'une partie de l'exercice subséquent soit, plus précisément, le premier semestre. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
Solde au début de l'exercice	52 202 \$	57 105 \$
Moins: Montants constatés à titre de produit de l'exercice Subvention	(46 210)	(51 490)
Plus: Montants reçus durant l'exercice en cours affectés à l'exercice subséquent Subvention	<u>45 087</u>	<u>46 587</u>
	<u>51 079 \$</u>	<u>52 202 \$</u>

8. DETTE À LONG TERME

Emprunt, d'un capital restant dû de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada. Aucun intérêt ni aucun remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2022. Le remboursement de 40 000 \$, au plus tard à cette date, donnera lieu à une radiation du solde de 20 000 \$. Autrement, le 1er janvier 2023, le prêt sera remboursable sur 36 mois et portera intérêt au taux de 5 %. Un montant d'aide gouvernementale de 20 000 \$ a été constaté aux résultats durant l'exercice. Cet emprunt a initialement été évalué à la juste valeur à l'aide d'un taux d'intérêt de 6 %.

Moins: dette à long terme échéant au cours du prochain exercice

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
	36 562 \$	34 472 \$
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>36 562 \$</u>	<u>34 472 \$</u>

CLUB AQUATIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2021

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Débiteurs	15 873 \$	(11 242)\$
Stocks	10 319	634
Frais payés d'avance	(1 069)	(542)
Créditeurs	9 050	(14 665)
Revenus perçus d'avance	(24 736)	10 373
Apports reportés	(1 123)	(4 903)
	<u>8 314 \$</u>	<u>(20 345)\$</u>

10. CHIFFRES DONNÉS AUX FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements temporaires à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans un compte d'épargne bancaire.

	FONDS GÉNÉRAL		30 juin 2021	30 juin 2020
	Non affectés	Investis en immobilisations		
ANNEXE A - PRODUITS				
Subventions et contributions	172 187 \$	\$	172 187 \$	160 515 \$
Aide gouvernementale	20 000		20 000	-
Revenus d'inscriptions au club (entraînement)	70 185		70 185	90 246
Revenus d'inscriptions aux cours	4 200		4 200	193 588
Revenus du secteur compétitifs (compétitions, incluant les levées de fonds)	-		-	82 444
Revenus de la vente de vêtements	-		-	783
Revenus de la cantine	-		-	1 520
Intérêts et ristournes	385		385	599
	<u>266 957 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>266 957 \$</u>	<u>529 695 \$</u>
ANNEXE B - CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	234 181 \$	\$	234 181 \$	344 064 \$
Frais de compétition et d'entraînement	6 619		6 619	37 696
Frais d'affiliations et inscriptions	3 849		3 849	20 914
Achats de matériel	2 366		2 366	5 215
Achats de vêtements	10 319		10 319	12 872
Achats pour la cantine	-		-	1 908
Assurances	6 332		6 332	6 983
Frais de bureau	1 723		1 723	3 442
Frais de formation et de perfectionnement	172		172	1 266
Activités sociales	807		807	-
Honoraires professionnels	8 299		8 299	3 995
Télécommunications	3 527		3 527	3 356
Frais de paie	1 294		1 294	2 336
Frais de gestion des inscriptions	6 905		6 905	9 417
Frais bancaires	1 066		1 066	680
Intérêts sur dette à long terme	1 677		1 677	-
Intérêts subventionnés par un prêt sans intérêt	(1 677)		(1 677)	-
Amortissement	-	3 002	3 002	3 407
	<u>287 459 \$</u>	<u>3 002 \$</u>	<u>290 461 \$</u>	<u>457 551 \$</u>